

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 100-2017

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2017.RRGR.237

Déposée le: 10.04.2017

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Rudin (Lyss, pvl) (porte-parole)
Klopfenstein (Zweisimmen, PLR)
Gnägi (Jens, PBD)
Müller (Orvin, UDC)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 08.06.2017

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la police et des affaires militaires

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Pas de surcharge pour Lyss dans le domaine de l'asile

Le Conseil-exécutif est chargé d'empêcher que deux centres d'hébergement pour requérants et requérantes d'asile voient le jour à Lyss. En outre, la caserne de Lyss ne devra pas être transformée en centre d'hébergement en cas de départ de l'armée.

Développement :

Depuis des années, Lyss assume sa part de responsabilité dans le domaine de l'asile à travers le centre de transit de Lyss-Kappelen. Toutes les communes du canton de Berne doivent se montrer solidaires, et il n'est pas acceptable que Lyss en supporte une charge disproportionnée. Il faut donc empêcher que Lyss accueille deux centres d'hébergement pour requérants et requérantes d'asile sur son territoire.

En outre, si l'armée devait se retirer, la caserne de Lyss devrait être réaffectée sans pour autant être transformée en centre pour requérants d'asile, car il s'agit d'une zone de développement d'importance stratégique pour cette commune. La caserne se trouve en effet à proximité de la gare, sur l'une des dernières parcelles encore utilisables pour des logements et des entreprises.

Motivation de l'urgence : la consultation sur le projet de Plan sectoriel Asile, concernant les emplacements possibles des centres d'hébergement pour requérants et requérantes d'asile, prend fin le 4 juillet, et le Grand Conseil devrait pouvoir se prononcer le plus rapidement possible.